

Grille des critères de sélection - Type d'opération "Soutien aux services de base en milieu rural- FEADER Relance"

PDR Alsace-PDR Champagne-Ardenne -PDR Lorraine 2014-2020 prolongés

Comité technique réuni le :

Libellé du projet :

Nom du demandeur :

version comité suivi xx/xx/xxxx

(grille de sélection

sous réserve de la validation du Comité de suivi)

Principe PDR	Critère de sélection	Descriptif et éléments d'appréciation	Nombre de points obtenus	Commentaires du Comité technique	Nombre de points maximal possible
1	Cohérence et articulation avec les politiques régionales et/ou locales	Projet s'inscrivant dans un schéma ou un projet de territoire : SRADDET, charte de Pays/SCoT, schéma touristique... : - Très bonne cohérence ou articulation avec les politiques territoriales : 2 points - Bonne cohérence ou articulation avec les politiques territoriales : 1 point			2
1	Développement d'activités ou d'offres sur le territoire ou création de nouveaux services ou offres sur le territoire	Appréciation du projet en fonction de son caractère novateur pour le territoire : - Création d'un service ou d'une offre : 4 points - Extension ou amélioration d'un service ou d'une offre : 3 points - Maintien d'un service ou d'une offre : 0 point			4
2	Dimension du projet (maîtrise d'ouvrage, impact)	Appréciation au regard du rayonnement du projet sur le territoire : - Dimension supracommunale : 2 points - Dimension communale : 1 point			2
3	Dimension environnementale	Appréciation de la dimension environnementale : - Utilisation d'éco-matériaux/matériaux durables et/ou de ressources forestières locales - Recours aux énergies renouvelables et de récupération (solaire, solaire thermique, photovoltaïque, bois-énergie, géothermie) - Maîtrise des consommations d'eau et d'énergies - Limitation et valorisation des déchets - Intégration paysagère - Utilisation de revêtements perméables (lutte contre l'imperméabilisation des sols) - Projet permettant de réduire les gaz à effet de serre - Facilitation des déplacements non carbonés - Valorisation environnementale d'une friche non agricole Bonne prise en compte : 4 points Prise en compte partielle : 2 points Aucune prise en compte : 0 point			4
3	Dimension économique	Création ou maintien prévisionnel d'emploi(s) : si création d'emploi : 2 points si maintien d'emploi : 1 point			2
		Renforcement d'une filière économique locale, valorisation de l'économie circulaire, amélioration de l'attractivité résidentielle, culturelle ou touristique ... : 0 à 2 points en fonction des éléments présentés			2
3	Dimension sociale	Appréciation du projet au regard de sa plus-value et de son utilité sociale pour le territoire : - prise en compte notamment de l'accessibilité des personnes en situation de fragilité, - facilitation des liens sociaux et/ou de la mixité sociale et/ou de la solidarité intergénérationnelle Bonne prise en compte : 4 points Prise en compte partielle : 2 points Aucune prise en compte : 0 point			4
Total de points obtenus :			0		20
1	Critère Bonus	Seul projet déposé sur le territoire de l'EPCI concerné : 4 points			4

Note maximale : 20 points

Seuil de sélection : 7 points

Echelle de notation : de 0 à 4 points par critère

Principes applicables à l'établissement des critères de sélection (Mesure 7 du PDR) :

- 1= Intérêt du projet au regard du territoire
- 2= Rayonnement du projet
- 3= Contribution au développement durable du territoire

Conclusion:

- Le projet est sélectionné (seuil minimal atteint)
- Le projet n'est pas sélectionné (seuil minimal non atteint)

Recommandations (facultatif) :